

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°06

« VAL-DE-REUIL TAEKWONDO CUP 2025 » – ATTRIBUTION
D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MISE À
DISPOSITION D’UN ÉQUIPEMENT

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

En lien avec la Ville, le club de Taekwondo de Val-de-Reuil, à l’initiative de M. Hassan Ikhrassen, agent de la Ville actuellement en disponibilité pour assurer la mission d’entraîneur national, a déposé sa candidature pour organiser la « Taekwondo Cup 2025 », les samedi 18 et dimanche 19 octobre prochain, au stade couvert Jesse-Owens.

Il s’agit d’un événement international, inscrit au calendrier officiel des fédérations française, européenne et mondiale de taekwondo, qui rassemble 800 athlètes de haut niveau, 100 coaches, 60 arbitres et qui accueillera plus de 600 spectateurs. Cette compétition attire d’autant plus de sportifs qu’elle leur permet de gagner des points et de progresser au classement mondial, dans leur discipline.

Au-delà des performances sportives, l’**accueil de cette compétition** participerait au renforcement de l’attractivité de la ville, à la mise en valeur de la place qu’y occupe le sport et à la capacité d’y organiser des événements d’ampleur. Il soulignerait également la qualité des

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250607-D-25-06-06-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception en préfecture : 07/06/2025

installations et leur polyvalence. Il concourrait au dynamisme économique local, avec des retombées immédiates pour les hôtels, les restaurants et les commerces.

Lors de l'adoption du Budget primitif 2025, la volonté municipale de soutenir les ambitions et les projets portés par les clubs roivalois a été réaffirmée. A l'image des aides spécifiques apportées aux clubs locaux pour l'organisation d'événements singuliers, au cours des dernières années, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Taekwondo Val-de-Reuil afin de contribuer aux dépenses de communication engagées pour la manifestation. Le versement de cette aide exceptionnelle est conditionné à l'organisation effective de la compétition dans la commune. Il est également proposé la mise à disposition gratuite du stade couvert Jesse-Owens, étant donné que le public pourra assister gratuitement aux combats.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Taekwondo Val-de-Reuil, conditionnée à la tenue effective de la manifestation dans la commune,
- **AUTORISE** la mise à disposition gratuite du stade couvert Jesse-Owens.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

